

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON

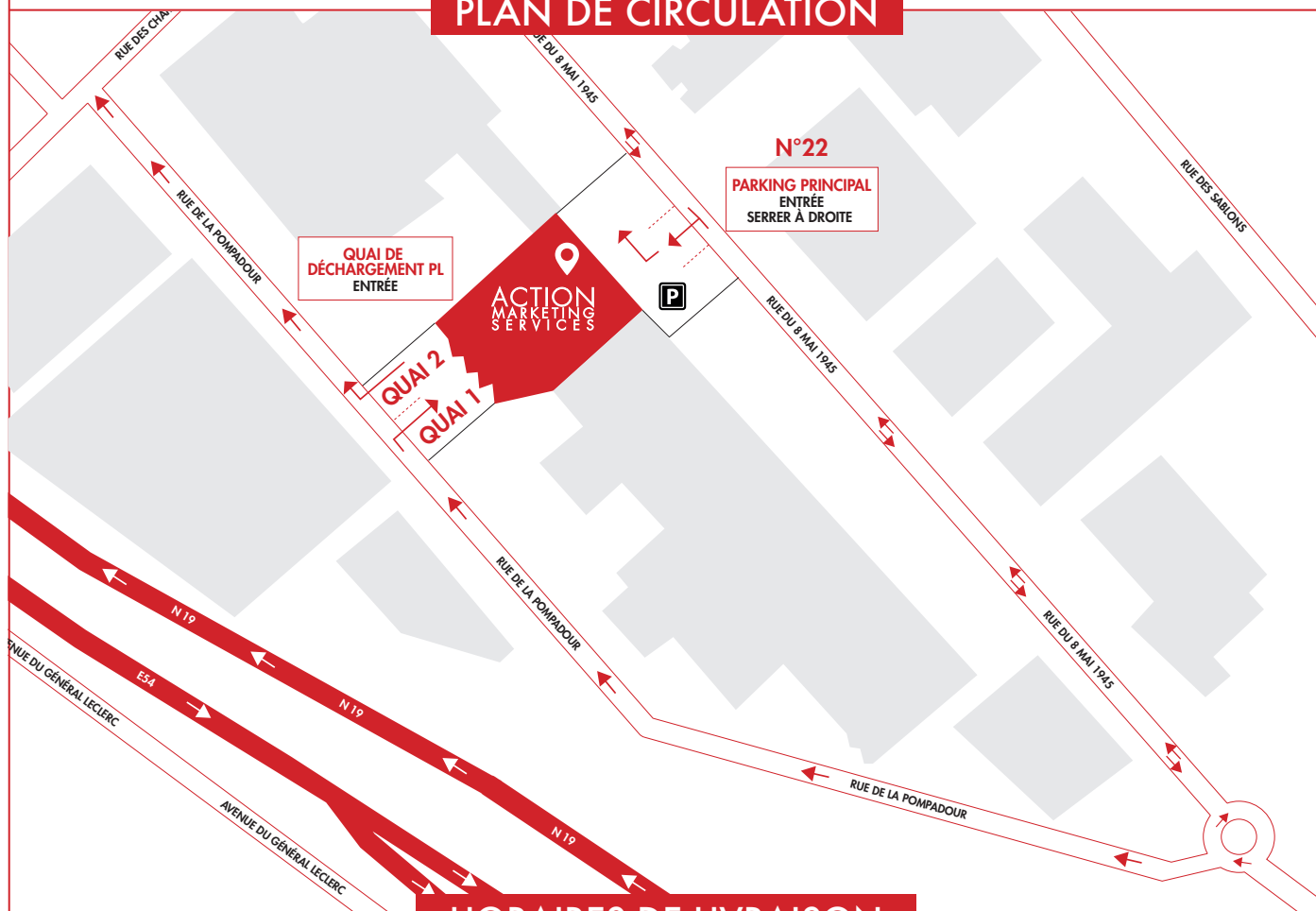
ADRESSE DE LIVRAISON



ACTION MARKETING SERVICES

22 rue du 8 mai 45
Parc d'activités de la Haie Griselle
94470 Boissy Saint Léger

PLAN DE CIRCULATION



HORAIRES DE LIVRAISON



DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H



Prise de rendez-vous obligatoire auprès du service logistique



JÉRÔME PALLENOT

jp@actionmarketingservices.com

MOB : 07 86 53 87 64

TÉL : 09 51 66 60 35

Fax : 01 43 86 98 26

CONTRAINTES DE LIVRAISON



➔ A l'occasion de la prise de rendez-vous le transporteur communique les informations suivantes :

- Nom de la société et du client destinataire
- Nom du fournisseur
- Nom du transporteur
- Nombre de palettes et nombre de colis dans chaque palette

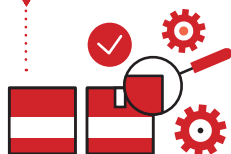
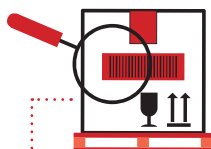


DOCUMENTS À FOURNIR

➔ Les documents de livraison devront être conformes à la législation française (bon de livraison, bordereau de transport, document douaniers, CMR etc...)

➔ Toute livraison doit être accompagnée d'un **BON DE LIVRAISON** détaillé (BL remis au prestataire) comportant impérativement :

- Le numéro de commande et le nom du donneur d'ordres
- La date
- La référence ou code produit et la désignation article
- La quantité par référence article
- La DLUO des articles ou n° de lot s'il y a lieu
- Le colisage (nombre d'unités par colis)
- La palettisation (nombre de colis par palette)
- La quantité de palettes livrées
- Le nombre de palettes Europe livrées
- La taille et le poids des palettes



VÉHICULES DE LIVRAISON

➔ Pour les véhicules de type fourgon ne pouvant se mettre à quai, **un hayon ou une rampe amovible ainsi que du matériel de manutention adapté (transpalette) est obligatoire.**

➔ Aucun déchargement ne sera effectué à l'extérieur du bâtiment, notre matériel n'est pas habilité à sortir de l'entrepôt.

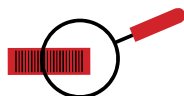
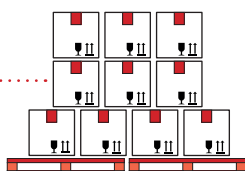


PALETTISATION ET COLISAGE

➔ Toute livraison de plus de 10 colis devra être effectuée sur palette.

➔ Les palettes, les colis et l'unité de conditionnement doivent être clairement identifiés par une **ÉTIQUETTE** qui comporte impérativement :

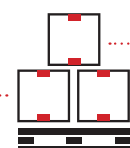
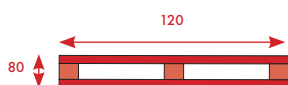
- Le code et la désignation article
- La DLUO, le n° de lot ou de série des articles, s'il y a lieu
- Le colisage (nombre d'unités par colis)
- La palettisation (nombre de colis par palette)



➔ Le colisage doit être toujours identique pour une même référence à chaque livraison.

➔ Les colis et ou les emballages devront toujours apparaître sains et fermés.

CONTRAINTES DE LIVRAISON



➔ Les livraisons doivent être effectuées en palettes 80x120 cm dont la hauteur ne doit pas dépasser 150 cm, sauf gabarit particulier à convenir au préalable.

➔ Le fournisseur s'engage à livrer les produits sur palette 80x120 cm en bon état (palette Europe ou perdue en excellent état), filmée avec une étiquette palette à l'extérieur.

- Les dimensions des articles (longueur x largeur) doivent être inférieures ou égales à celles de la palette. Le support de manutention doit couvrir la surface totale des produits qu'il supporte.
- Chaque support de manutention doit être adapté au poids de la marchandise à supporter (pour des contraintes de stockage et pour éviter toute rupture d'une palette stockée à cause du poids supportée par celle-ci).
- A titre indicatif, le poids d'une palette et de ses articles ne doit pas excéder 800 Kg pour une palette Europe et 400 Kg pour une palette perdue en excellent état.
- Le nombre de couches par palette doit tenir compte des contraintes de colisage des produits pour éviter tout écrasement de la couche inférieure.
- La palette doit être solidaire de sa marchandise par son emballage (le film).

➔ Le fournisseur prendra en outre toutes les mesures de protection pour veiller à ce que les produits ne subissent pas d'endommagement durant les phases de manutention (chargement, déchargement, stockage) en procédant à la protection des produits (pas de cartons dépassant des palettes, cornières de protections si nécessaire, etc...).

ÉCHANGE PALETTE EUROPE

➔ Par défaut, il ne sera pas procédé à un échange de palettes Europe.

➔ Si une prestation d'échange de palettes Europe a été validée avec le client destinataire, le nombre de palettes à échanger doit être mentionné sur la lettre de voiture. Si ce nombre n'est pas indiqué, l'échange n'aura pas lieu.

➔ Les palettes cassées ne seront pas échangées.

LIVRAISON DE PRODUITS DANGEREUX

ACTION MARKETING SERVICES devra être informé en amont de toute livraison de produits dangereux et se réserve le droit de les refuser selon l'état et la quantité de marchandise concernée.

REFUS DE LIVRAISON

➔ Toute livraison non conforme peut être refusée :

- Absence des références (code article, libellé) sur les colis et les palettes
- Absence de colisage sur les cartons
- Changement de palettisation sans accord
- Absence de documents de livraison conforme (BL)
- Non-respect des conditions de palettisation et de colisage
- Problème qualité produit ou emballage (ex. carton détérioré, palette cassée, mal filmée...)
- Véhicule de livraison sans hayon et ne pouvant se mettre à quai

➔ ACTION MARKETING SERVICES notifiera le motif de refus sur les documents de transport en cas de non-respect des conditions générales de livraison.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

ENTREPRISE D'ACCUEIL

ACTION MARKETING SERVICES
22 rue du 8 mai 45
Parc d'activités de la Haie Griselle
94470 Boissy Saint Léger

ENTREPRISE EXTÉRIEURE

.....
.....
.....
.....

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



L'accès à l'intérieur des bâtiments est interdit (sauf accueil)



Maintenir la propreté du site. Nettoyer toute pollution



Interdiction de fumer et de vapoter sur le site, excepté aux points fumeurs



L'utilisation des transpalettes et gerbeurs est **STRICTEMENT INTERDITE** hors personnel AMS habilité

RISQUE DE HEURT AVEC VÉHICULE, COLLISION



Respecter le code de la route ainsi que le plan de circulation



Laisser la priorité aux chariots élévateurs et aux piétons



Seul le chauffeur est autorisé à descendre du véhicule



Respecter une distance minimum de 3M par rapport aux chariots élévateurs
(se tenir à l'emplacement prévu lorsqu'il est identifié)



Attacher les bâches en cas de déplacement du véhicule

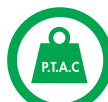


Porter un vêtement haute-visibility



Interdiction d'utiliser les téléphones en marchant sur les zones de circulation

RISQUE ROUTIER



Respecter la réglementation concernant le P.T.A.C (Poids total autorisé en charge) des véhicules

RISQUE DE CHUTE



Descendre face au véhicule en gardant 3 appuis



Interdiction de monter sur les remorques / chargements

RISQUE DE CHUTE D'OBJET



Porter des chaussures de sécurité



Cas du déchargement de palettes vides
Porter un casque pour enlever les sangles
Rester dans la cabine pendant le déchargement



Respecter les consignes spécifiques affichées lors de l'utilisation de quai (ou rampe) de chargement



Porter des gants pour les manipulations de ridelles, sangles...

CONSIGNES SUPPLÉMENTAIRES

Le chauffeur est responsable de l'arrimage par sangles des produits

ENTREPRISE DE TRANSPORT : CLIENT :

NOM DU CHAUFFEUR : N°IMMATRICULATION :

DATE : / /

SIGNATURE DU CHAUFFEUR :

TÉLÉPHONES D'URGENCE



SECOURS 112
SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE SECOURS 17

EN CAS D'INCENDIE, D'INCIDENT OU D'ACCIDENT, PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT UN MEMBRE DU PERSONNEL AMS

ADRESSE DE LIVRAISON



ACTION MARKETING SERVICES

22 rue du 8 mai 45
Parc d'activités de la Haie Griselle
94470 Boissy Saint Léger

AGENCE

71 avenue de Wagram
75017 Paris



A86

A4

A4

A86

SIÈGE SOCIAL

8 rue Mathurin Régnier
75015 Paris

BOISSY

22 rue du 8 mai 45
Parc d'activités de la Haie Griselle
94470 Boissy Saint Léger

HORAIRES DE LIVRAISON



**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H**



Prise de rendez-vous obligatoire auprès du service logistique



JÉRÔME PALLENOT

jp@actionmarketingservices.com

MOB : 07 86 53 87 64

TÉL : 09 51 66 60 35

Fax : 01 43 86 98 26